



SOUFFLES DE VIES

CONTRAT DE VISITE A L'ESPACE de RENCONTRE
L'Espace de Rencontre, représenté par la responsable :

ENTRE :

ET :

Madame

Née le :

Monsieur

Né le :

Concernant leur(s) enfant(s) :

Nom et prénom

Né (e) le :

Nom et prénom

Né (e) le :

Nom et prénom

Né (e) le :

Nom et prénom

Né (e) le :

L'organisation du déroulement des visites est laissée à l'appréciation des intervenants :

- 1/ La **durée** sera réévaluée en **fonction de l'intérêt de l'enfant** (des enfants).
- 2/ S'il n'y a pas d'interdiction du Juge, des sorties pourront être mises en place à **l'appréciation de l'équipe** de l'Espace de Rencontre
- 3/ L'exercice du droit de visite doit rester **temporaire** (maximum 2 ans).
- 4/ Au bout de deux absences consécutives du parent venant rencontrer son (ses) enfant(s) ou de l'enfant (des enfants), un courrier est envoyé immédiatement au Juge.
- 5/ Les **visites annulées** ne sont **pas rattrapables**.
- 6/ L'espace de rencontre est un **espace collectif**.
- 7/ Les **communications téléphoniques** ainsi que la prise de **vidéo** sont strictement **interdites** au sein des locaux et l'usage des appareils photo doit être discret et modéré.
- 8/ Si l'ordre et la tranquillité des lieux sont troublés par le comportement d'un parent, l'exercice de ce droit de visite sera réévalué et si nécessaire suspendu.
- 9/ En cas d'absences répétées, l'Espace de Rencontre se réserve la possibilité d'interrompre l'accueil.

Chaque partie s'engage à :

- conduire ou venir rencontrer son ou ses enfants à l'Espace de Rencontre selon le calendrier établi, à respecter les horaires fixés et ceux qui lui seront signalés et motivés ultérieurement,
- ne pas chercher à rencontrer l'autre parent au cours de ces visites,
- fournir à Souffles de Vies la copie du jugement ou d'autre modification de Justice,
- ne pas user de violence ni physique ni verbale envers son enfant, envers l'équipe de professionnels ou envers les autres familles,
- ne pas être sous l'influence de l'alcool ou de drogues lors des visites.

L'un et l'autre s'engagent à respecter ce contrat ainsi que le règlement intérieur de l'Espace de Rencontre. En cas de non-respect de l'une des règles mentionnées, ce droit de visite sera réévalué et si nécessaire suspendu.

Fait à Melun, le

La mère

Le père

La responsable de l'ER